



## Compte-rendu de Mission Le 13 février 2018 Rencontres Parlementaires Institutionnelles

### **8<sup>èmes</sup> rencontres Pour la Santé au Travail : Faire de la France la championne du bien-être au travail !**

Présidées par Charlotte LECOCQ (Députée du Nord, en charge de la mission sur la santé au travail), et Bernard PERRUT (Député du Rhône, Vice-Président de la Commission des Affaires Sociales).

#### **Quel impact de la loi « Dialogue social » pour la santé au travail ?**

Le gouvernement veut gérer le système de santé au travail en s'inspirant de nos voisins.

Il annonce des propositions de scénarios d'évolution d'ici fin avril.

Il existe une pénurie de médecins au travail.

Santé et sécurité doivent être traitées « en même temps » que les paramètres stratégiques de l'entreprise.

L'accès égal homme/femme, pénibilité et proximité.

Importance de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT).

80 % des entreprises de 10 à 20 salariés doivent être aidées.

L'homme est au centre du système de santé et le médecin doit avoir une place prépondérante au sein de CSSCT.

Le système de santé doit aller vers la prévention et non la réparation.

Le médecin du Travail ne doit pas être pestiféré et ne représenter que le médecin d'assurances.

Diverses autres questions ont été envisagées.

Les intérimaires sont maintenant mieux protégés par l'Assurance Maladie mais ils sont exposés à beaucoup d'accidents de travail.

Le burn-out sera-t-il reconnu comme maladie professionnelle ?

Dans le projet gouvernemental concernant le parcours d'insertion professionnelle et d'accompagnement à la personne, il est à souligner qu'il ne doit pas être payé par les employeurs.

Les nouvelles formes de travail et santé au travail : Happy Tech (bien-être au travail...).

**Docteur Gérard GENTY**